

CHAQUE ACTION POSITIVE
FAIT UNE ÉNORME DIFFÉRENCE

Livret pour L'ENVIRONNEMENT

En minimisant les déchets,
vous contribuez à rendre
votre cadre de vie propre



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS TECHNIQUES.....	4
INTRODUCTION.....	5
1 TYPES DE DECHETS	6
1.1 Ordures Ménagères (OM)	6
1.2 Collecte Selective (CS).....	6
1.3 Déchets Verts ou déchets Végétaux (DV).....	7
1.4 Déchets Alimentaires (DO).....	7
1.5 Déchets Dangereux (DD).....	7
1.6 Déchets Encombrants Ménagers (DEM)	7
1.7 Déchets Electroniques (DE)	8
1.8 Déchets Ultimes (DU).....	8
2 SYSTEME DE COLLECTE DES DECHETS.....	8
2.1 Comment sont triés les déchets ?.....	8
2.2 Quels sont les jours et heures de collecte ?	9
2.3 Comment sont pris en charge les encombrants ?	9
2.4 Comment obtenir le badge d'accès à la déchèterie ?	9
3 RECYCLAGE.....	10
3.1 Qu'est-ce que le recyclage ?	10
3.2 Quelle est l'importance du recyclage ?.....	10
4 COMPOSTAGE	11
4.1 Qu'est-ce que le compostage ?	11
4.2 Quels sont les avantages du compostage ?.....	11
4.3 Comment commencer le compostage à domicile ?.....	11
4.4 Où pourrais-je me procurer du compost ?.....	12
5 REDUCTION DES DECHETS.....	12
5.1 Quelles sont les astuces pour réduire les déchets à la source ?	12
5.1.1 Encourager l'utilisation des produits réutilisables :.....	12
5.1.2 Éviter les produits à usage unique :	13

6	POUBELLE.....	13
6.1	Que faire lorsque ma poubelle sent ?	13
6.2	Que faire pour entretenir mon bac externe ?	13
6.3	Que faire lorsque mon bac est cassé ou a disparu ?	14
6.4	Mon bac est trop petit, que dois-je faire ?.....	14
7	LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	14
7.1	Qu'est-ce qu'un point d'apport volontaire ?.....	14
7.2	Que signifie les différentes couleurs de bornes ?.....	14
7.3	Comment fonctionne les bornes ?	15
7.4	« Je peux déposer mes déchets hors de la borne ! »	15
8	QUELLE EST MA RESPONSABILITE EN TANT QUE CITOYEN ?	16
8.1	Quel est le rôle des citoyens dans la gestion des déchets ?.....	16
8.2	« Je paye ma taxe donc je fais ce que je veux ! »	16
8.3	« Les agents de la ville sont payés pour ramasser ! »	16
8.4	Quelles sont les bonnes pratiques à adopter au quotidien ?	16
8.5	Dois-je rentrer mon bac après le passage du camion de collecte ou puis-je le laisser dehors dans la rue ?	17
8.6	Comment signaler les problèmes de gestion des déchets ou d'incivilités à la municipalité ?	17
	CONCLUSION.....	18

SIGLES ET ABREVIATIONS TECHNIQUES

CS : Collecte Séparative

DD : Déchets Dangereux

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DE : Déchets Encombrants

DS : Dépôts Sauvages

DU : Déchets Ultimes

DV : Déchets Verts ou Déchets Végétaux

GES : Gaz à Effet de Serre

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

BAV : Borne d'Apport Volontaire

REP : filière à Responsabilité Elargie des Producteurs

INTRODUCTION

La municipalité de GONESSE est une communauté dynamique de 25963 habitants située dans le département du Val d'Oise en région Île-de-France. Consciente des enjeux environnementaux, la municipalité s'engage activement dans la promotion de pratiques durables et responsables pour assurer un avenir propre et sain à ses citoyens.

Une gestion efficace des déchets est cruciale pour prévenir la pollution, protéger la santé publique et conserver les ressources naturelles. Réduire, réutiliser et recycler les déchets contribuent non seulement à préserver notre environnement, mais aussi à renforcer le bien-être de notre communauté.

Ce livret vise à informer les citoyens sur les meilleures pratiques de gestion des déchets, à encourager leur participation active et à fournir des ressources utiles pour aider chaque foyer à adopter des comportements écologiques au quotidien.

1 TYPES DE DECHETS

1.1 Ordures Ménagères (OM)

Ce sont les déchets produits quotidiennement par les foyers.

- **Exemples** : Restes de repas, papiers souillés, petits objets cassés : cintres brosse à dent....



Figure 1: Les ordures ménagères

1.2 Collecte Sélective (CS)

Ils peuvent être réutilisés ou transformés pour fabriquer de nouveaux produits. Uniquement ce qui relève de l'emballage, du contenant. Les objets en plastique ne sont pas autorisés.

- **Exemples** : Bouteilles en plastique, canettes en aluminium, cartons, journaux.



Figure 2: Tous les emballages à recycler

1.3 Déchets Verts ou Déchets Végétaux (DV)

Ce sont des résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. On distingue les déchets verts des particuliers, dits de jardins, et les déchets verts municipaux qui sont produits par les services techniques des collectivités.



Figure 3: Les déchets végétaux ou déchets verts

1.4 Déchets Organiques (DO)

Ce sont les matières biodégradables aussi appelé déchets alimentaires ou biodéchets qui peuvent être compostées.

- **Exemples :** Qui sont généralement issus de la cuisine comme Restes de fruits et légumes, marc de café, feuilles mortes, coquilles d'œuf.

1.5 Déchets Dangereux (DD)

Ils présentent des risques pour la santé et l'environnement et nécessitent une gestion particulière.

- **Exemples :** Peintures, produits chimiques, piles, ampoules.

1.6 Déchets Encombrants Ménagers (DEM)

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

- **Exemples :** Meubles, matelas et sommiers, Appareils de gros électroménagers.

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants :

- Gravats, qui doivent être amenés en déchèterie

- Déchets verts (herbe tondue, branchages ...), qui peuvent faire l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie
- Pneus usagés déjantés qui peuvent être repris gratuitement par votre garagiste
- Bouteilles de gaz, qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remises à un point de collecte
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture), qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage

1.7 Déchets Electriques et Electroniques (DEE)

Appareils électroniques en fin de vie qui contiennent des matériaux recyclables et des substances potentiellement dangereuses.

- **Exemples** : Téléphones portables, ordinateurs, câbles, télévisions, petits appareils électroménagers.

1.8 Déchets Ultimes (DU)

Tout ce qui ne peut pas être réutilisé, recyclé ou composté doit être stocké ou enfoui dans des centres de stockage de déchets ultimes

2 SYSTEME DE COLLECTE DES DECHETS

2.1 Comment sont triés les déchets ?

- **Ordures Ménagères** : Utilisez le bac gris en sac fermés gris de 80 litres maxi.
- **Collecte Sélective** : Utilisez le bac jaune.
- **Déchets Végétaux** : Utilisez le bac vert ou compostez à domicile.



Figure 4: Les différents bacs et les déchets contenus

2.2 Quels sont les jours et heures de collecte ?

La ville de Gonesse est subdivisée en quatre parties (Le Centre – ville, La Madeleine, La Fauconnière et Les Marronniers) pour la collecte des déchets. De ce fait, la collecte des déchets ménagers se fait tous les jours par le SIGIDURS (Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles). Les déchets recyclables sont collectés les jeudis matin et il faudra sortir les bacs le mercredi soir à partir de 17h. Les déchets verts sont collectés soit le lundi matin ou l'après-midi, en fonction de votre secteur d'habitation et suivant un calendrier bien défini. Veuillez sortir vos bacs en fonction du moment de passage du camion.

Scannez le QR pour avoir accès au calendrier.



2.3 Comment sont pris en charge les encombrants ?

Depuis le 1er janvier 2019, il n'existe plus de collecte mensuelle d'encombrants en porte à porte sur le territoire communal, en raison de l'ouverture d'une déchèterie au 17 rue Gay Lussac à Gonesse pour laquelle il faut un badge d'accès.

Attention, les DEEE, déchets toxiques, végétaux gravats pneu radios ne sont pas des encombrants, ils sont à déposer en déchèterie

IMPORTANT : en cas d'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, vous payez une écotaxe, et de ce fait le vendeur a une obligation de reprise de votre ancien appareil.

En cas d'impossibilité de se rendre en déchèterie (absence de véhicules, personne à mobilité réduite), contactez le **0800 735 736** (n° vert gratuit). Si vous remplissez les conditions, le SIGIDURS vous fixera un rendez-vous le lundi uniquement.



Vous voulez vous débarrasser de meubles pouvant encore servir ? **N'oubliez pas les associations et la ressourcerie.** A Gonesse, il y a la **Ressourcerie IMAJ** située au **2 Square des Sports** ou vous pouvez contacter le **01 39 86 70 10**. Vos dons matériels aideront les plus démunis. Scannez le QR Code ci-contre pour plus d'informations sur la ressourcerie.



2.4 Comment obtenir le badge d'accès à la déchèterie ?

Pour obtenir le badge d'accès c'est tout aussi simple ! Il faut écrire à svm@sigdurs.fr pour faire une demande et envoyer les justificatifs. Le délai d'obtention est à minima de 4 semaines.



3 RECYCLAGE



Figure 5: Recycler, c'est mieux !

3.1 Qu'est-ce que le recyclage ?

Le recyclage est un procédé de traitement des déchets de produits arrivés en fin de vie, qui permet de réintroduire certains de leurs matériaux dans la production de nouveaux produits. Les matériaux recyclables courants sont :

- **Papier** : Journaux, magazines, cartons, papiers d'emballage.
- **Plastique** : Bouteilles, conteneurs, sacs en plastique.
- **Verre** : Bouteilles en verre, bocaux.
- **Métal** : Canettes en aluminium, boîtes de conserve, bouchons métalliques.

3.2 Quelle est l'importance du recyclage ?

Le recyclage réduit la quantité de déchets envoyés en décharge, économise de l'énergie et les ressources naturelles, et diminue notre empreinte carbone. Recycler correctement permet également de créer des emplois et de soutenir l'économie locale.

4 COMPOSTAGE

Qu'est-ce que le compostage ?

Composter, c'est recycler les déchets végétaux et les déchets alimentaires pour les transformer en compost riche, d'excellente qualité et 100 % naturel.

● POURQUOI composter ?

- + Je réduis mes déchets alimentaires
- + J'enrichis la terre et nourris mes plantes

● QUE METTRE au composteur ?

Au jardin A la maison

de l'eau + des apports équilibrés

de l'air ! pas d'indésirables

Pour vous lancer, il suffit de s'équiper !

 SIGIDURS
établissement public

Figure 6: Compostage

4.1 Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est le processus de décomposition des matières organiques en présence d'air pour produire un amendement riche pour le sol appelé compost.

4.2 Quels sont les avantages du compostage ?

Au nombre des avantages du compostage on peut citer :

- Réduction des déchets organiques envoyés en incinération.
- Production de compost pour améliorer la fertilité des sols.
- Réduction des besoins en engrais chimiques.

4.3 Comment commencer le compostage à domicile ?

- **Installation du composteur** : Choisissez un endroit bien drainé et à l'ombre. sur un sol naturel (herbe, terre) pas de béton ou de terrasse
- Installez un composteur ou construisez un bac à compost. Le Sigidurs fournit gratuitement un composteur bois en appelant le numéro vert **0800 735 736**
- **Matériaux compostables** : Restes de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œuf, tontes de gazon, feuilles mortes.
- **Équilibre des matières** : Alternez les matières vertes (riches en azote) et les matières brunes (riches en carbone) pour un compost équilibré.
- **Entretien** : Retournez le compost régulièrement pour aérer et accélérer la décomposition. Apportez de l'eau lorsque le compost est trop sec.



4.4 Où pourrais-je me procurer du compost ?

La distribution gratuite du compost se fait par le SIGIDURS lors de l'opération " samedis du Jardin Durable" qui a lieu deux fois dans l'année en mars et en octobre uniquement en déchèterie

A GONESSE, la distribution se fait suivant des dates définies par le SIGIDURS.

Pour plus d'informations, contactez le numéro vert au **0800 735 736**

Pour plus d'informations sur le compostage, vous pouvez également consulter le site du SIGIDURS en scannant le QR Code. →



5 REDUCTION DES DECHETS

Réduire ses déchets un enjeu de poids

Des gestes simples pour réduire ses déchets
● J'AGIS AU QUOTIDIEN !

- + Je donne une seconde vie à mes objets
grâce aux ressourceries du territoire.
- + Mes vêtements ne sont pas des déchets !
j'utilise les bornes dédiées ou les apporte à une association.
- + Je limite les emballages,
j'achète en vrac, les quantités dont j'ai besoin.
- + J'opte pour des produits réutilisables :
cotons, mouchoirs, éponges lavables, bee wraps...
- + Je dis stop à la pub :
je mets un stop pub sur ma boîte aux lettres.
- + Je réduis le gaspillage alimentaire :
je conserve, j'accommode les restes...
- + Je composte mes déchets
alimentaires et de jardin

Réemploi, réparation, achat de seconde main, achat en vrac, composte ...

SIGIDURS
établissement public

Figure 7: Les bons gestes

5.1 Quelles sont les astuces pour réduire les déchets à la source ?

- Acheter en vrac pour éviter les emballages inutiles.
- Utiliser des sacs réutilisables pour les courses.
- Privilégier les produits durables et de qualité.

5.1.1 Encourager l'utilisation des produits réutilisables :

- Utiliser des gourdes au lieu de bouteilles en plastique.
- Préférer les emballages réutilisables pour vos repas à emporter.
- Remplacer les produits jetables par des alternatives réutilisables, comme les lingettes en tissu.

5.1.2 Éviter les produits à usage unique :

- Remplacer les pailles en plastique par des pailles en acier inoxydable.
- Utiliser des couverts réutilisables pour les pique-niques et les sorties.

Vous pouvez également consulter le guide du tri du SIGIDURS en scannant le QR Code suivant :



6 POUBELLE

6.1 Que faire lorsque ma poubelle sent mauvais ?

Il existe quelques astuces simples pour éliminer les odeurs d'une poubelle. En voici quelques-unes :



Figure 8: Astuces pour une poubelle qui sent

- **Mettez quelques grains** de café sur une **assiette** ou dans une **chaussette**, et placez l'ensemble au fond de votre poubelle. Comme pour le bicarbonate de soude, **positionnez un sac poubelle par-dessus**. Remplacez dès que vous sentez que l'odeur de la poubelle prend le dessus sur celle des grains.
- **Épluchez** tout simplement un citron en fines écorces et **placez-les au fond de votre poubelle**. Posez sans souci un nouveau sac poubelle par-dessus et redonnez de la fraîcheur à votre cuisine, et tout votre intérieur par la même occasion.

6.2 Que faire pour entretenir mon bac externe ?

La collecte étant hebdomadaire, il arrive parfois que les bacs dégagent des odeurs surtout en période de forte chaleur. Pour éviter les odeurs, il faut effectuer un nettoyage régulier des bacs et cette action est de la responsabilité de chaque administré.

6.3 Que faire lorsque mon bac est cassé ou a disparu ?

Durant la collecte, il arrive que des éléments du bac soient abîmés (couvercle, roues...). Il vous suffit de contacter le SIGIDURS via le **0800 735 736** et il procédera à un remplacement du bac (ou réparation le cas échéant).

6.4 Mon bac est trop petit, que dois-je faire ?

La taille du bac est déterminée par certains critères (notamment le nombre de personnes dans le foyer) mais prend surtout en compte la bonne qualité du tri des déchets (par exemple, si vous ne triez pas vos déchets, votre bac sera forcément trop petit!). Si, malgré le tri, vos difficultés persistent, contactez le SIGIDURS au **0800 735 736** pour faire le point sur votre situation et analyser pourquoi la taille du bac n'est pas suffisante.

7 LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

7.1 Qu'est-ce qu'un point d'apport volontaire ?

Les Points ou Bornes d'Apport Volontaire (PAV ou BAV) sont des **points de collecte mis en place par les collectivités pour encourager les citoyens à recycler leurs déchets**. Ils sont soit aériens ou enterrés et se trouvent souvent dans la rue. Ils sont en accès libre. Les BAV permettent aux citoyens de déposer leurs déchets à tout moment, leur évitent d'avoir à penser à sortir leur poubelle à jour fixe, mais tout en demandant de se déplacer jusqu'au point d'apport volontaire. Elles ont un volume de 4m³ pour celle des verres et 5m³ pour celles des objets recyclables et les ordures ménagères.

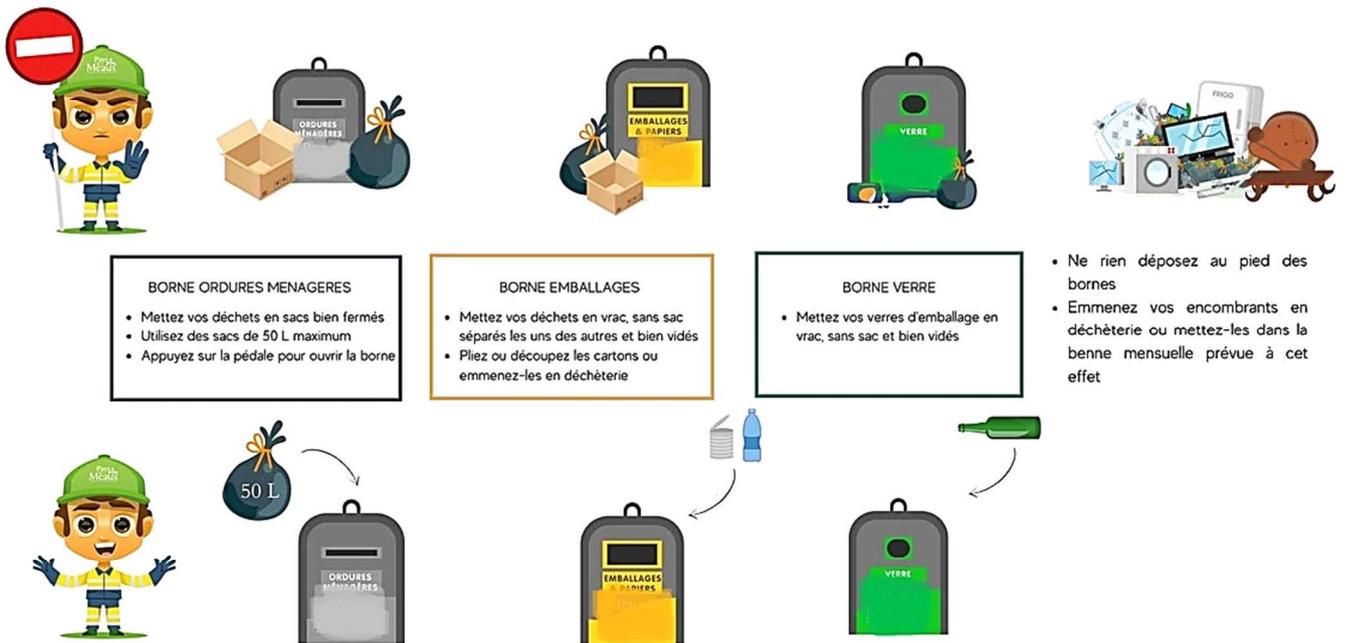
7.2 Que signifie les différentes couleurs de bornes ?

- **Déchets Ménagers :**
Borne grise.
- **Déchets Recyclables :**
Borne jaune.
- **Les Verres :**
Borne verte.

Figure 9:
Bornes à apport volontaire



7.3 Comment fonctionnent les bornes ?



BIEN UTILISER LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE pour mieux respecter notre cadre de vie et le travail des agents collecteurs !



Figure 10: Fonctionnement et bon usage des bornes d'apport volontaire

7.4 « Je peux déposer mes déchets hors de la borne ! »

NON ! Lorsque vous déposez vos déchets hors de la borne, vous êtes passible de verbalisation ou d'une amende allant jusqu'à 14000 € en fonction de la gravité du cas. Qui plus est le camion ne pourra pas collecter la cuve enterrée de la borne car il y aura des dépôts sur la plateforme qui se soulève. **Arrêté**

8 QUELLE EST MA RESPONSABILITE EN TANT QUE CITOYEN ?



Figure 11: Rôle du citoyen pour l'environnement

8.1 Quel est le rôle des citoyens dans la gestion des déchets ?

La participation active et responsable des citoyens dans les programmes municipaux est importante car chaque citoyen joue un rôle crucial dans la gestion des déchets et la protection de l'environnement.

8.2 « Je paye ma taxe donc je fais ce que je veux ! »

FAUX. Chaque habitant a l'obligation de respecter un règlement de collecte et donc de trier. La taxe couvre les équipements de collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets et les ressources humaines qui interviennent à chaque étape. De plus, la destruction des déchets coûte plus cher que la gestion de déchets triés. Ainsi, moins on trie, plus cela coûte et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est élevée.

8.3 « Les agents de la ville sont payés pour ramasser ! »

NON ! Les agents de la ville assurent la propreté de la ville, mais ce n'est en aucun cas une raison pour faire du désordre. Vous êtes responsables de vos déchets ainsi que des corbeilles de rues et pour une bonne vue esthétique du cadre de vie chaque partie prenante doit y mettre du sien.

8.4 Quelles sont les bonnes pratiques à adopter au quotidien ?

- **Tri des déchets** : Séparez les déchets ménagers, recyclables et organiques.
- **Réduction des déchets** : Adoptez des pratiques de consommation responsables et évitez le gaspillage.

8.5 Dois-je rentrer mon bac après le passage du camion de collecte ou puis-je le laisser dehors dans la rue ?

Après le passage du service de collecte, il est impératif de rentrer votre bac le plus tôt possible pour qu'il n'encombre pas la voie publique. De plus, vous êtes responsable de vos équipements. Rentrer votre bac rapidement vous évitera qu'il ne disparaisse ou qu'il soit rempli de déchets par d'autres personnes. Alors prenez de bonnes habitudes, rentrez votre bac !

Selon l'**arrêté n°038/2018**, tout entreposage de bac sur la voie publique en dehors des jours de collecte vous expose à une amende de 38 € minimum en fonction de la récidivité.

8.6 Comment signaler les problèmes de gestion des déchets ou d'incivilités à la municipalité ?

- **Procédures** : Contactez le service Environnement de la ville au **01 34 45 19 56** ou au **1144** ou encore directement sur le site de la ville en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ville-gonesse.fr/content/contactez-nous> .



CONCLUSION

Nous espérons que ce livret vous a fourni des informations claires et pratiques pour améliorer la gestion des déchets dans notre municipalité. La réduction, le recyclage et le compostage des déchets sont des gestes simples mais puissants que chaque citoyen peut adopter pour contribuer à un environnement plus propre et plus durable.

La participation active de chacun est essentielle pour atteindre nos objectifs communs de protection de l'environnement. En respectant les consignes de tri, en réduisant les déchets à la source et en participant aux initiatives locales, vous jouez un rôle crucial dans la préservation de notre belle communauté.

N'oubliez pas que les petits gestes du quotidien, multipliés par des milliers de citoyens, peuvent avoir un impact considérable. Ensemble, nous pouvons créer un cadre de vie plus sain, plus propre et plus agréable pour tous.

Pour toute question ou pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service Environnement de la ville au **01 34 45 19 56** ou au **1144**. Vous pouvez également visiter le site web de la Mairie <https://www.ville-gonesse.fr/> ainsi que celui du SIGIDURS <https://www.sigidurs.fr/wp-content/uploads/2023/11/Gonesse.pdf> pour accéder à des ressources supplémentaires et consulter le calendrier des collectes et des événements.

Merci de votre engagement et de votre coopération. Ensemble, construisons un avenir plus vert et plus durable !



J'ai des encombrants QUE FAIRE ?



> LA DÉCHETTERIE, 17 RUE GAY LUSSAC

Pensez à y déposer vos encombrants, les déchets électriques ou électroniques (vieux fers à repasser, ordinateurs, téléphones portables...), les déchets toxiques, les cartons de grande taille, le bois, la ferraille, les déchets verts, les gravats, les pneus (sans jante) et les radiographies.

Rappel des consignes : Vous vous présentez à la déchèterie avec votre badge «SIGIDURS» ou munissez-vous de la carte grise de votre véhicule, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité lors de votre venue. Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchèterie (absence de véhicules, personne à mobilité réduite), contactez le **0800 735 736** (n° vert gratuit). Si vous remplissez les conditions, le SIGIDURS vous fixera un rendez-vous (uniquement le lundi).



> LA RESSOURCERIE, 2 SQUARE DES SPORTS

Vous vous débarrassez de meubles pouvant encore servir : pensez aux associations humanitaires, vos dons matériels aideront les plus démunis.

Appelez la Ressourcerie au **01 39 86 70 10**

Important : En cas d'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, vous payez une écotaxe, de ce fait le vendeur a une obligation de reprise de votre ancien appareil.

PROBLÈMES DE COLLECTE SIGIDURS ?



Accès au calendrier collectes des déchets



Prise de rendez-vous pour des encombrants
0800 735 736



Pour plus d'informations sur le compostage



Le guide du tri du SIGIDURS

ENCOMBRANTS À REMETTRE EN SERVICE (IMAJ)



Contact de la Ressourcerie IMAJ
01 39 86 70 10

POUR TOUTES AUTRES QUESTIONS SUR LES DÉCHETS



Contact du service Environnement de la ville
01 34 45 19 56
01 34 45 11 44

INFORMATIONS : SERVICE ENVIRONNEMENT - 01.34.45.19.56 / 01.34.45.11.44





**CHAQUE ACTION POSITIVE
FAIT UNE ÉNORME DIFFÉRENCE**

Faites de votre mieux
pour votre cadre de vie